ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

RÉNOVATION INSCRIPTION ÉLECTORALE RESSORTISSANTS UE - (N° 3338)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL5

présenté par Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la date de promulgation »,

les mots:

« l'entrée en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.